

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-071

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande de l'entreprise Orange UI de France 94, rue de Lille à Dunkerque afin de garantir le bon déroulement des travaux d'ouverture d'une chambre face au 747, route de Bergues (Super U) à Wormhout,

ARRETE:

ARTICLE 1 : La circulation sera restreinte à 30 km/h et le stationnement sera interdit, **au droit des travaux**, 747, route de Bergues, et ce, **le 29 mars 2023, toute la journée.**

ARTICLE 2 : une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise Orange et notamment la pose de feux tricolores lorsque la circulation se fera en sens unique alternée.

ARTICLE 3 : Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire temporaire par l'entreprise Orange et prendront fin lors de son retrait.

ARTICLE 4 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à :

Orange UI Nord de France

Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT,

Madame la Responsable Arrondissement de Dunkerque,

Monsieur le Lieutenant-Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de LILLE,

Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,

Monsieur le Directeur des Transports Départementaux,

Monsieur le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E,

MM. les Présidents des Syndicats de Transports,

MM. les co-Directeurs du C.R.I.C.R de VILLENEUVE D'ASCQ.

Au réseau Arc-en-Ciel et Delgrange Voyages.

Fait à WORMHOUT, le 21 mars 2023

Le Maire,

Frédéric DEVOS

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 21/03/2023

Le Maire

Frédéric DEVOS

